

Zeitschrift:	Schweizer Erziehungs-Rundschau : Organ für das öffentliche und private Bildungswesen der Schweiz = Revue suisse d'éducation : organe de l'enseignement et de l'éducation publics et privés en Suisse
Herausgeber:	Verband Schweizerischer Privatschulen
Band:	37 (1964-1965)
Heft:	9
Rubrik:	Aus dem Wirken der Privatschulen

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Allocution du Dr L. Johannot

a. président de la Fédération suisse des associations de l'enseignement privé

En va-t-il autrement dans le champ si vaste de l'éducation? Si instruire signifie «donner des connaissances», éduquer veut dire «développer les qualités physiques, intellectuelles et morales». L'éducation est donc le complément indispensable de l'instruction mais alors que cette dernière tend à devenir une science, l'éducation reste un art. Or, n'est pas artiste qui veut. Il faut à tout artiste une matière première, à partir de laquelle il exercera son génie pour essayer d'atteindre l'idéal qu'il s'est fixé.

La matière première pour nous, c'est l'enfant. Reconnaissions cette fois pleinement que notre existence d'éducateurs privés suisses trouve sa pleine justification dans le rôle qu'y joue l'enfant. Alors que chez nous et dans tous les pays dits civilisés l'enfant est légalement astreint à une période de scolarité obligatoire, le choix d'une école privée est un acte facultatif et volontaire. Dans la grande majorité des cas, ce choix est effectué par la famille qui cherche à trouver l'école privée répondant le mieux aux besoins de l'enfant et au but que sa famille désire qu'il atteigne.

L'école officielle forme un cadre et l'enfant doit s'y adapter, qu'il le veuille et qu'il le puisse ou non. C'est donc à l'enfant à faire le pas décisif. Au contraire, dès l'instant où il s'agit de le placer dans une école privée, l'enfant devient l'élément de base. Il y aura bien sûr adaptation de l'enfant à l'école mais également adaptation de l'école à l'enfant. J'entends par là que l'enfant gardant son individualité propre, l'école privée devra adapter ses structures, afin de parvenir à l'éduquer, ceci dans certaines limites dont nous reparlerons. Une école privée donnée est donc choisie par des parents, afin d'y placer un enfant ayant des problèmes donnés. Réalisons-nous toujours ce qu'implique ce processus enfant – choix des parents – école? L'enfant, notre futur élève, pourquoi va-t-on le confier à une école privée? Il me semble vain de dresser la liste complète des raisons valables qui peuvent justifier cette décision. Il pourra s'agir de raisons médicales, de raisons caractérielles, de raisons intellectuelles et de raisons sociales. Santé déficiente ou retard dû à une croissance difficile, enfant unique ou de parents séparés, enfant perdu dans une grande classe anonyme et nécessitant des soins individuels, enfant devant acquérir des connaissances linguistiques particulières ou suivre un programme spécial, enfant de parents vi-

vant à l'étranger ou ne pouvant remplir leur rôle d'éducateurs, autant de raisons valables. Bien souvent aussi une école privée sera choisie à la suite d'échecs scolaires dans l'enseignement officiel. Enfin, un grand nombre de nos élèves, en Suisse romande tout particulièrement, proviennent de l'étranger et pour eux deux raisons s'ajouteront à celles déjà mentionnées: l'attrait d'un séjour dans notre pays et d'une formation dans un milieu international.

Je suis persuadé que les lois du hasard dirigent trop souvent cette recherche, d'une importance capitale, de l'école convenant le mieux à un enfant donné et ceci pour trois raisons: premièrement, les parents ne savent pas toujours exactement ce qu'ils désirent, ni ce qui conviendrait le mieux à leurs enfants et ne cherchent malheureusement pas à obtenir tous les renseignements qui faciliteraient leur décision. Deuxièmement, trop nombreuses sont les écoles qui cherchent à satisfaire tous les besoins sans se rendre compte qu'en agissant ainsi elles se condamnent à n'en satisfaire aucun. J'aurais l'occasion de revenir sur ce problème capital qui comme vous le savez me préoccupe tout particulièrement. Enfin, alors qu'on réserve sa chambre d'hôtel une année à l'avance pour s'assurer des vacances agréables en Espagne ou sur la Côte d'Azur, trop de parents attendent Pâques pour choisir l'école dans laquelle ils désirent placer leur enfant en septembre. Dans la plupart des cas, l'école devra refuser cette demande d'admission faute de place et force alors sera de choisir non plus l'école idéale pour le cas particulier, mais bien celle disposant encore d'un lit libre.

A notre époque de surchauffe économique et sauf de rares exceptions une école ayant encore des places libres trois ou quatre mois avant le début d'une année scolaire ne saurait être de premier ordre. Je ne sais si vous suivez exactement les étapes de ma démonstration. Nous avons, d'une part, *l'enfant* susceptible d'entrer dans une école privée, cet enfant avec ses mille qualités et défauts, ses traits de caractère particuliers, sa personnalité en pleine formation, son intelligence, son héritage; d'autre part, le *but final* qui consiste non pas à le préparer à un examen ou à le rendre polyglotte ou encore à lui enseigner certaines techniques mais bien à le préparer à la vie et non pas à la nôtre mais à celle qui vraisemblable-

ment sera la sienne demain. Le préparer à la vie, quelle tâche immense et combien nous devrions nous sentir impuissants à remplir une telle mission! Le préparer à la vie, c'est-à-dire en faire un adulte qui soit un élément vivant, utile, positif, de sa famille, de sa profession, de son pays, de l'humanité. Et entre ces deux extrêmes «l'enfant et l'adulte» mes chers collègues, il n'y a que Dieu, nous . . . et trop rarement les parents. Le milieu favorable à cette croissance physique, mentale et morale, c'est nous et nous seuls qui le créons. N'est-elle pas merveilleuse cette mission de créer de toutes pièces les outils et le climat qui vont permettre à l'enfant de devenir un homme ou une femme au plein sens du terme? Lorsque je parlais de l'artiste qu'est un véritable éducateur et du génie qui devait être le sien, vous ai-je assez fait sentir que ce génie créateur ne pouvait trouver sa source que dans une inspiration extra-terrestre? Soyons donc modestes et reconnaissons toutes les lacunes du milieu que nous créons et admettons franchement que même en y mettant tout notre cœur, toute notre intelligence, nous n'atteindrons jamais la perfection. Reconnaissions aussi que par ce fait même les jeunes qui auront passé entre nos mains et dans notre cœur ne seront pas ces êtres idéaux que leurs parents s'attendent à nous voir produire. Heureux encore si leur passage chez nous a pu leur apporter un atout si minime soit-il qui leur permette de mieux remplir leur rôle d'adulte!

Ainsi donc, nous sommes les créateurs d'un milieu. Comment y parvenir? Ici une remarque préliminaire s'impose. Si nous sommes honnêtes, le milieu que nous créons dans nos écoles ne saurait être autre chose que ce que *nous* voulons qu'il soit. Il sera le témoignage de *notre* foi, de *nos* convictions profondes, de *notre* personnalité. Il ne saurait nous être imposé de l'extérieur selon le principe «qui paie commande». Permettez-moi d'illustrer cette remarque en prenant le cas d'un internat. Je respecte le bon hôtelier suisse au service des exigences de sa clientèle mais nous ne sommes pas des hôteliers. Nous sommes plus et moins. Moins en ce sens que nous ne devons, et bien souvent ne pouvons pas, simplement offrir ce qui nous est demandé . . . et payé. Plus, en ce sens que nous devons avoir le courage d'imposer à nos hôtes ce que nous estimons bon pour eux. Si cela est admis, vous admettrez aussi combien est capitale l'assimilation de l'enfant par notre milieu scolaire. Alors que notre client d'hôtel n'a aucun effort à faire pour s'adapter à cet hôtel, puisque tout concourt à y satisfaire le moindre de ses désirs, l'élève entrant dans une école devra fournir un réel effort d'adaptation car tout lui semblera

étrange et étranger. Plus notre milieu sera marqué de notre empreinte, plus il se différenciera de celui qu'il connaissait. Nous devons rester farouchement attachés à nos convictions tout en continuant à perfectionner sans cesse notre école. C'est à nos élèves et à leurs parents d'accepter celle-ci, telle que nous la voulons et non de chercher à en faire ce qu'ils désiraient. Si ces deux phénomènes d'assimilation de l'enfant par l'école et l'adaptation de l'enfant à l'école deviennent impossibles, la seule solution est le retrait ou le renvoi de l'enfant et non notre capitulation. Je parlais tout à l'heure d'adaptation de l'école aux besoins de l'enfant et ce que je viens de dire semble contredire cette assertion. La contradiction n'est cependant qu'apparente. L'école étant centrée sur l'enfant, il est évident que la personnalité de celui-ci étant par définition unique les mesures éducatives qui lui conviennent diffèrent de celles qui conviendraient à son camarade. Il faudra donc bien que l'école s'adapte à l'enfant, mais sans renier en quoi que ce soit ses caractères typiques.

Ainsi donc, seul pourra diriger valablement une école privée celui ou celle que son idéal et ses études auront rendu capable de créer un milieu favorable. Alors qu'en Suisse la majorité des professions sont régies et protégées par des lois sévères, il suffit pour diriger une école privée d'avoir un casier judiciaire vierge et un certificat de bonnes mœurs. Si en plus, on dispose de certains fonds, on pourra non seulement diriger mais ouvrir cette école. Je reconnaissais la valeur du dévouement et de la consécration mais j'estime que la jeunesse est trop précieuse pour qu'il soit possible au premier venu de s'en occuper.

Je suis persuadé que nous faillissons gravement à notre mission en exigeant si peu de garantie de ceux qui dirigent nos écoles privées. Alors que nous prônons un certain libéralisme dans notre organisation sociale et que nous ne voyons pas d'un bon œil l'immixtion de l'Etat dans nos affaires privées, nous n'avons pas encore réalisé, me semble-t-il, que notre profession comme toutes les autres – je dirai même, plus que toute autre étant donné son importance pour l'avenir de nos enfants – doit se soumettre à un contrôle et à une réglementation sévère. Or, de deux choses l'une: ou bien nous nous contrôlons et réglementons nous-mêmes par l'intermédiaire de nos organisations professionnelles, ou bien tôt ou tard ce contrôle devra être opéré par l'Etat. Nous n'aurons alors qu'à nous en prendre à notre légèreté, à notre insouciance et à notre laisser-aller. Mais il sera trop tard. Qu'on ne vienne pas me dire que la sélection des bonnes écoles s'opère automatiquement sur la base du succès qu'elles rencontrent!

Schulamt der Stadt Zürich

Im städtischen Übergangsheim für geistig behinderte Kinder und Jugendliche in Urnäsch sind folgende Lehrstellen der Sonderschule zu besetzen:

1 Schulgruppe

auf Frühjahr 1965 oder später,

1 Kindergartengruppe

ab sofort oder später.

Bewerber oder Bewerberinnen müssen über eine abgeschlossene Ausbildung als Primarlehrer, bzw. als Kindergärtnerin verfügen. Spezialausbildung auf dem Gebiete der Heilpädagogik und Erfahrung in der Erziehung und Schulung geistesschwacher Kinder sind erwünscht; ein Praktikum kann an der Heilpädagogischen Hilfsschule der Stadt Zürich absolviert werden. Die Anstellungsbedingungen und Besoldungen sind gleich wie bei den Sonderklassenlehrern, bzw. Kindergärtnerinnen an Sonderkindergärten der Stadt Zürich. Die Unterrichtsverpflichtung beträgt 28 Wochenstunden; die Betreuung der Kinder während der Freizeit erfolgt durch das Heimpersonal.

Weitere Auskünfte über Unterkunftsmöglichkeiten erteilt die Geschäftsleitung des Jugendamtes I, über die Sonderschule das Sekretariat IV des Schulamtes der Stadt Zürich.

Lehrkräfte und Kindergärtnerinnen, die Freude an dieser interessanten Aufgabe hätten, sind gebeten, ihre Bewerbung mit den üblichen Beilagen unter dem Titel «Heimschule Urnäsch» bis spätestens 15. Dezember 1964 an den Schulvorstand der Stadt Zürich, Postfach, 8027 Zürich, zu richten.

Zürich, 15. Oktober 1964

Der Schulvorstand



Institut für Angewandte Psychologie, Zürich

Psychologisches Seminar
Gegründet 1937

Ausbildung in Berufsberatung

Jahreskurs 1965/66
Beginn 3. Mai 1965

Die zunehmende Bedeutung und die erweiterten Aufgaben der Berufsberatung erfordern den Ausbau der bestehenden und die Errichtung von neuen Berufsberatungsstellen. Dies entspricht den Intentionen des neuen Bundesgesetzes über die Berufsbildung.

Das Psychologische Seminar führt diesen Jahreskurs auf Grund seiner langjährigen Ausbildungstätigkeit in Berufsberatung mit einem umfassenden und konzentrierten Lehrprogramm durch (Ganztagesschule).

Nach erfolgreicher Absolvierung dieses Studiums und der Praktika kann das Diplom in Berufsberatung erworben werden.

Eintrittsalter in der Regel zwischen 23 und 35 Jahren. Interessenten aus allen Berufs- und Ausbildungszweigen erhalten Unterlagen mit näheren Angaben durch das Sekretariat des Institutes für Angewandte Psychologie, Merkurstrasse 20, 8032 Zürich, Tel. 051 24 26 24.

Infolge Verheiratung der Inhaberin suchen wir auf Frühjahr 1965

1 Kindergärtnerin

Diese wird in den Unterricht mit schwerhörigen Kindern eingeführt.

Besoldung Fr. 800.– plus Teuerungs- und Ortszulagen. Kindergärtnerinnen mit besonderen Ausweisen erhalten Zulagen; die Ferien entsprechen denjenigen der öffentlichen Schule.

Anmeldungen an die
Schweizerische Schwerhörigen-Schule
auf Landenhof, 5035 Unterentfelden AG

Wir suchen an einer neu errichtete Lehrstelle

1 Lehrkraft

Diese wird in den Unterricht mit schwerhörigen Kindern eingeführt.

Besoldung Fr. 14 000.– bis Fr. 20 000.– und Ortszulage.
Lehrkräfte mit besonderen Ausweisen erhalten Zulagen.
Die Ferien entsprechen denjenigen der öffentlichen Schulen.

Anmeldungen an die
Schweizerische Schwerhörigenschule
auf Landenhof, 5035 Unterentfelden AG

Berufslehre für Heimerziehung Basel

Der Beruf der Heimerzieherin oder des Heimerziehers schenkt innere Befriedigung durch die Erfüllung einer verantwortungsreichen mitmenschlichen Aufgabe

Träger:

Kantonale Heime und Bürgerliches Waisenhaus, Basel

Ausbildung:

3 Jahre Praxis im Heim; 1-1½ Tage Theorie pro Woche

Abschluss:

Prüfung und Diplom

Finanzielles:

Kein Schulgeld; zeitgemäße Entlohnung

Beginn des nächsten Kurses: 22. April 1965

Schluss der Anmeldungen: 6. März 1965

Auskünfte und Prospekte:

Arnold Schneider, Bürgerliches Waisenhaus, Basel
Telefon 061 32 36 70

Stellenausschreibung

Auf 1. April 1965 ist für einen Lehrer oder eine Lehrerin zu besetzen entweder eine Stelle an einer zusätzlichen

Sonderklasse für schwerhörige Kinder

(4.-6. Schuljahr)

oder (für den Fall der Wahl eines Kleinklassenlehrers an obige Klasse) eine Stelle an einer Kleinklasse für normalbegabte, aber besonders zu betreuende Kinder.

Bewerber mit heilpädagogischer Ausbildung oder Praxis (evtl. auch Erfahrung mit Schwerhörigen) erhalten den Vorzug.

Besoldung: Fr. 16 560.– bis 23 400.– bzw. Fr. 14 240.– bis 20 160.– (inkl. 20 % Teuerungszulagen und Zulage für besonders ausgewiesene Lehrkräfte an Sonderklassen) zuzüglich Fr. 480.– Familienzulage und Fr. 420.– Kinderzulage. Eine weitere Erhöhung der Besoldung auf 1. April 1965 steht in Aussicht.

Weitere Auskunft erteilt die städtische Schuldirektion, Kramgasse 61, 3011 Bern.

Bewerbungen unter Beilage der üblichen Ausweise sind bis 15. Dezember 1964 erbeten an den Präsidenten der Kleinklassenkommission, Herrn lic. iur. J. E. Tondury, Gryphenhübeliweg 49, Bern.

Der städtische Schuldirektor P. Dübi

Stellenausschreibung

An den Sonderklassen Basel-Stadt sind auf das Frühjahr 1965 einige

Lehrstellen

an Beobachtungs-, Einführungs- und Hilfsklassen zu besetzen.

Erforderliche Ausbildung: Primarlehrer-Patent, 4 Jahre Praxis an der Primarschule. Ferner gilt als Bedingung, dass im Laufe der ersten 3 Jahre nach Amtsantritt der einjährige unferrichtspraktische Weiterbildungskurs (mit 10 Stunden pro Woche) in Basel besucht wird.

Die Besoldung richtet sich nach Alter und bisheriger Tätigkeit (Fr. 15 690.– bis Fr. 23 665.– brutto pro Jahr, plus Familien- und Kinderzulagen).

Bewerbungen mit Beilagen (Lebenslauf, Ausweise) sind bis 19. Dezember 1964 zu richten an den Rektor der Sonderklassen, F. Mattmüller, Rebgasste 1, Basel.

Erziehungsdepartement Basel-Stadt

Städtische Sonderschule für hirngeschädigte Kinder Winterthur

Die Lehrstelle

für eine Gruppe beschränkt schulbildungsfähiger Kinder (zurzeit 4) ist auf den 1. Januar 1965 evtl. etwas später zu besetzen.

25 Pflichtstunden pro Woche, Fünftage-Woche.

Lehrer (Lehrerinnen), Kindergärtnerinnen, Sprachheil-Lehrer (-Lehrerinnen), evtl. Heilgymnastinnen mit heilpädagogischer Ausbildung, die sich für diese Arbeit interessieren, sind gebeten, sich möglichst bald beim Schulamt Winterthur, Städtihaus, 8400 Winterthur, zu melden, das auch jede weitere Auskunft erteilt.

Das Schulamt

Das Mädchenerziehungsheim Rösental Liestal, modernes Kleinheim, sucht auf Frühjahr 1965 eine

Lehrkraft

für die Oberstufe (5.-8. Klasse) für 12 bis 14 Mädchen.

Besoldung gemäss Basellandschaftlichem Besoldungsgesetz. Stundenzahl und Ferien ebenfalls. Externes Wohnen.

Nähere Auskunft erteilt die Heimleitung (Telefon 061 84 19 78).

Dans le domaine qui nous occupe, comme dans toutes les autres sphères de l'activité économique, l'offre est bien inférieure à la demande et toutes les écoles regorgent d'élèves. Nous avons vu que cette sélection ne pouvait pas non plus être faite par les parents, faute de critères valables d'appréciation. Resterait alors théoriquement le jugement qui pourrait intervenir en étudiant ce que sont devenus nos élèves 10 ou 15 ans après nous avoir quittés. Reconnaissions qu'il s'agit-là d'une chimère et que l'industriel ou l'hôtelier disposent de critères infinitiment plus objectifs quant à la valeur de ses produits ou de ses services que le directeur d'école qui ne peut se fier qu'à son instinct et à son idéal . . . si et quand ceux-ci existent!

*

Mes chers collègues, il est temps de conclure. Je vous ai dit que j'essaierais de «dégager du présent les lignes de demain», afin de nous donner «de nouvelles raisons de croire et de créer». Mon appréciation de l'état présent de notre enseignement privé est peut-être pessimiste et je n'ai sans doute pas rendu justice à ceux et celles, nombreux parmi nous aujourd'hui, qui accomplissent une œuvre admirable et se dévouent sans compter pour le bien des générations montantes. Je sais que l'homme est essentiellement faillible mais j'ai foi cependant dans notre avenir. Vous me permettrez donc pour terminer de vous exposer les grandes lignes d'un programme qui, s'il était approuvé et réalisé non par la majorité mais par les meilleurs d'entre nous, permettrait d'assainir notre profession et de justifier pleinement la réputation qui nous est faite de «Suisse, pays de l'éducation». Je sais que cela entraînera de sérieux conflits et de solides ressentiments. Il n'est que de se rappeler les remous qu'a entraîné la mise sur pied – bien imparfaite je le reconnais – du registre professionnel! Mais sans lutte, nous condamnons tôt ou tard l'enseignement privé soit à disparaître purement et simplement, soit à être cantonalisé, c'est-à-dire officialisé.

Une condition préalable au succès de ce programme résidera dans l'acceptation par un certain nombre de directeurs et directrices de sacrifier de nombreuses heures de travail et de réflexion au bien de la communauté. Or, nous savons la charge de travail que nous devons déjà assumer pour diriger notre propre école et certains risquent malgré leur bonne volonté d'être incapables de consacrer une partie de leur temps au bien de l'ensemble.

En admettant que les dévouements nécessaires soient trouvés, je pense que le processus suivant pourrait être adopté que je ne puis malheureusement qu'ébaucher trop rapidement:

1. Etablissement des ressources pédagogiques de nos écoles et des besoins de la jeunesse de demain. Cela peut faire sourire. Sans cette analyse, cependant, nous travaillons dans le vide. Etablir la liste des besoins consistera à rechercher les connaissances nécessaires à l'adulte de demain mais aussi les qualités morales et sociales qu'il devra posséder. Citons à nouveau le prof. Panchaud, qui dit: «Je crois, qu'il n'y a pas antinomie entre les deux objectifs principaux de l'éducation: répondre au désir des individus de développer librement leurs capacités personnelles et répondre aux besoins de la société afin d'assurer son développement d'ensemble. – Ces deux fins sont complémentaires. C'est même dans la mesure où il n'existe pas de fossé entre le type d'éducation que l'individu reçoit et le type de société dans lequel il va entrer que les valeurs personnelles seront le mieux sauvegardées.»
2. Adjonction aux connaissances mentionnées ci-dessus de celles qui sont nécessaires à la préparation de tel ou tel examen. Il s'agit-là d'un impératif indépendant de notre volonté et même bien souvent contraire à elle. Nous devons, cependant, nous y soumettre si nous acceptons d'assumer la préparation à cet examen.
3. Mise sur pied d'un certain nombre de programmes scolaires englobant l'ensemble des éléments qui seront apparus d'importance vitale pour un but particulier.
4. Choix par chaque école privée de 2 ou 3 programmes dans lesquels elle se spécialisera.
5. Elaboration d'exams de maîtrise pour les directeurs et directrices qui désirent s'engager à assumer la responsabilité de faire suivre à leurs élèves certains de ces programmes.
6. Cours de perfectionnement pour directeurs, professeurs et éducateurs d'écoles suivant ces programmes.
7. Etablissement d'une documentation détaillée à l'usage des parents, afin de leur permettre de choisir enfin en connaissance de cause l'école convenant le mieux à leur enfant. Cette documentation serait également fort utile aux conseillers en éducation, psychologues, orienteurs et à tous les organismes appelés à aider les parents.
8. Etude des critères de sélection d'un élève pour une école donnée.
9. Enfin, visites et contrôles des écoles inscrites, afin de les aider à perfectionner continuellement leurs méthodes et leur organisation tant pédagogique que matérielle.

Tout cela peut vous sembler bien utopique. Je ne le pense pas et suis persuadé qu'avec un peu de bonne volonté et le sens aigu de notre responsabilité, nous pourrions réaliser ce programme d'action.

Nous garderions une autonomie suffisante pour continuer à nous sentir libres au sein d'une communauté scolaire dont nous aurions nous-mêmes choisi la spécialisation. Nous pourrions sans arrière-pensée recommander les écoles capables de satisfaire les besoins d'un enfant sans nous demander continuellement si cette école aura les qualités voulues.

N'oublions pas que nous vivons une époque particulièrement favorable à cet assainissement de notre enseignement privé suisse. Il n'existe, en effet, pratiquement pas de concurrence entre nos écoles et surtout en acceptant de nous spécialiser nous éviterions l'écueil de l'éparpillement de nos forces et pourrions travailler en profondeur.

Enfin et surtout, nous acquerrions ainsi de «nouvelles raisons de croire et de créer» car nous ferions un travail honnête. Au lieu de nous contenter d'un minimum, nous serions obligés de fournir l'effort maximum pour remplir la mission que nous nous serions donnée. Cet effort sans cesse renouvelé donnerait à notre enseignement privé la réputation qu'il est en train de perdre et le nombre des plaintes que j'ai eu le désagréable privilège de recevoir pendant 4 ans diminuerait certainement.

Chers collègues,

Pourquoi nous faut-il de «nouvelles raisons de croire et de créer»? C'est par là que j'aimerais terminer.

Les qualités intellectuelles, morales et sociales des hommes et des femmes de demain devront être supérieures aux nôtres si nous ne voulons pas que l'humanité soit détruite par la technique et le matérialisme mais qu'au contraire elle se serve de cette technique comme d'un levier lui permettant d'atteindre une plus grande spiritualité. Le monde de demain aura encore davantage besoin d'hommes et de femmes conscients de leurs responsabilités, capables d'initiative et qui possèdent un bagage de connaissances leur permettant de participer activement au progrès du genre humain.

Nous avons désiré être partiellement responsables de la formation de ce monde de demain. Sachons être digne de cette mission. Faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour *créer* un instrument digne de la qualité qui a fait la renommée de notre pays et qui apparaît à chaque pas lors de la visite de notre Exposition Nationale.

Que ces quelques jours de détente et de réflexion sur nos problèmes essentiels nous redonnent la foi

de *croire* en cette jeunesse dont les qualités potentielles sont pour le moins égales aux nôtres et qui attend de nous les mesures qui lui permettront d'envisager l'avenir avec confiance!

S C H W E I Z E R U M S C H A U

Die kantonalen Erziehungsdirektoren zur Turnlehrer-Ausbildung

I. 1. Die Oberaufsicht des Bundes über das *Knabenturnen* wird durch die vom Eidgenössischen Militärdepartement eingesetzte Eidgenössische Turn- und Sportkommission ausgeübt, das administrative Sekretariat dieser Kommission wird von Magglingen betreut.

Die Turnausbildung der Primarlehrer obliegt den Lehrerseminarien, diejenige der Mittelschullehrer den Universitäten und der ETH. Seit 40 Jahren wurden an den Universitäten Basel, Fribourg, Lausanne, Genève sowie an der ETH über 1200 eidgenössisch diplomierte Turnlehrer ausgebildet. Das *Knabenturnen* ist also immer enger an die anderen Schulfächer gebunden worden, so daß es heute als Teil des gesamten Schulturnens in die Erziehungshoheit der Kantone gehört.

2. In den letzten Jahren haben sich für die Turnlehrerausbildung an den Universitäten und für den Einbau dieser Ausbildung in die Hochschulstudien ausgesprochen:

die Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren
die Konferenz der schweizerischen Gymnasialrektoren
die Konferenz der schweizerischen Seminardirektoren
der Schweizerische Turnlehrerverein
der Schweizerische Mittelschulturnlehrerverein.

II. Die Prüfung des Entwurfs einer neuen Verordnung über die Förderung von Turnen und Sport durch die *Kommision der kantonalen Erziehungsdirektoren* hat folgendes ergeben:

1. Die Ausdehnung der Kompetenzen des Eidgenössischen Militärdepartementes in bezug auf das Schulturnen greift in die Schulhoheit der Kantone ein und ist abzulehnen.

2. Die im Entwurf vorgesehene Ausbildung eines Turnlehrers in Magglingen würde den reinen Sport- und Turnlehrer bringen, der nicht imstande wäre, ein weiteres Schulfach zu übernehmen. Eine solche Lösung ist unerwünscht, da diese Turnlehrer im Falle von Krankheit, Invalidität und Alterserscheinungen in der Schule nicht anderweitig eingesetzt werden können. Diese einseitige Turnlehrerausbildung ist pädagogisch, fachlich und menschlich nicht zu verantworten.

III. Entschließung

Die *Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren*, die am 14./15. Oktober 1964 in Solothurn tagte,

1. lehnt die Unterstellung der Turnlehrerausbildung unter das Eidgenössische Militärdepartement ab.

2. Sie betrachtet die Schaffung eines Turnlehrerdiploms IIb als verfehlt und lehnt die entsprechenden Vorschläge ab.

3. Sie lehnt das vorgesehene Diplom IIb aus Magglingen als Wahlfähigkeitsausweis für Turnlehrer an kantonalen Schulen ab.

I M P R E S S U M

Der Artikel von Herrn Dr. Burckhard «Wie ein Grieche 200 Jahre vor Christus den Erdumfang berechnete» ist erstmals in «Die Neue Schulpraxis», 1961, erschienen.